

La phrase se lirait donc ainsi: ... «corporation agricole» et «exploitation agricole de famille» pour les objets de la présente loi;»

M. Bigg: Si j'interviens, monsieur le président, c'est parce que cet amendement devrait, selon moi, être apporté au projet de loi. Il est regrettable de s'en remettre aux promesses ou aux propensions d'une personne lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois. En cas d'accrochage, les hauts fonctionnaires donnent aux mots l'interprétation qu'ils veulent. Bien des fois la volonté du Parlement a été déjouée tout simplement parce qu'après avoir approuvé une certaine loi, nous n'avons pas établi de règlements assez précis et les fonctionnaires qui ont interprété la loi n'ont tenu aucun compte de notre pensée.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

M. Bigg: Volontiers.

L'hon. M. Olson: A quoi servirait-il de nous autoriser à établir des règlements pour définir un mot qui n'existe pas dans le bill?

M. Bigg: C'est ce que j'explique en ce moment, monsieur le président. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas tellement la manière dont les mots seront interprétés, mais la manière dont l'argent sera distribué pour qu'il tombe dans les mains des gens qui y ont droit. Pour mettre le point sur le dernier «i» du bill et pour que personne ne soit laissé dans le doute quant à ce que je veux dire, il ne serait pas superflu, je pense, d'insérer les mots «exploitation de famille», parce que des fonctionnaires stupides—et il y en a—peuvent interpréter la loi pour déjouer la volonté du Parlement.

• (4.20 p.m.)

Puisque le gouvernement dit «Vous pouvez compter sur nous, pour ce qui est de l'exploitation agricole familiale», je voudrais bien savoir pourquoi on a supprimé les mots «exploitation agricole familiale». Ma thèse ne se fonde pas sur des conjectures, mais sur des affirmations qui ne laissent aucun doute. Je sais que le gouvernement n'a pas l'intention de favoriser l'exploitation d'unités agricoles inefficaces mais, si l'exploitation familiale ou l'association agricole n'est pas inefficace, pourquoi juge-t-on nécessaire de prêter de l'argent de cette façon? Malgré la déclaration du gouvernement, portant qu'il faut aider les exploitations inefficaces à devenir plus efficaces et que nous devons leur consentir des prêts, subventionnés ou non, pourquoi l'agriculture se trouve-t-elle aujourd'hui dans une situation si désastreuse? Je vais vous le dire, monsieur le président. C'est à cause de la politique du gouvernement actuel.

[M. Horner.]

Les membres des corporations agricoles ne sont pas en mauvaise posture, je le sais. Pas plus que les gros cultivateurs des Prairies ou les producteurs de lait importants. Mais des milliers de petits cultivateurs canadiens le sont, et je veux qu'on s'engage à aider les petits cultivateurs ainsi que les jeunes gens qui se lancent dans l'agriculture.

Franchement, je n'ai pas confiance dans un gouvernement qui a fait autant pour détruire nos fermes familiales. Le gouvernement doit dire à ceux qui rédigent les lois et les règlements que la ferme familiale doit être conservée à tout prix. Déjà nos statuts comprennent une mesure sur les paiements à l'acre. Cette mesure aide le petit cultivateur. Si le gouvernement donnait suite à la promesse, faite par tous les gouvernements canadiens, d'adopter la formule du double prix pour les céréales, l'agriculture se stabiliserait. Le gouvernement devrait réétudier sa politique laitière et celle qui touche à la polyculture. Si l'on peut garantir que la présente mesure aidera le jeune cultivateur qui en est à ses débuts, et la ferme familiale, je reprendrai mon fauteuil en félicitant le ministre. Malheureusement rien n'indique que cela arrivera. J'ai ici sur mon bureau des lettres de petits cultivateurs qui craignent de ne pouvoir survivre jusqu'aux prochaines semences. Ils s'inquiètent de leur avenir et de celui de leurs familles.

M. Gleave: Monsieur le président, le libellé de cet article ne me préoccupe pas autant que le ton en général et l'intention de la mesure. Peut-être m'autoriserait-on à lire un texte dont s'est servi notre premier ministre à Winnipeg le 6 juin 1968. Le paragraphe 3 dit:

Le gouvernement se propose de modifier la loi sur le crédit agricole pour en élargir l'application et pour encourager les jeunes à entrer dans l'industrie. Ces modifications prévoieraient une protection accrue aux cultivateurs désireux de se former en société, faciliteraient l'exécution de contrats entre des cultivateurs et leurs fils et permettraient aux jeunes cultivateurs qui ont montré des talents supérieurs d'administration de devenir propriétaires d'exploitations agricoles. Des mesures seront prises également pour accroître le champ d'application de la loi sur les crédits accordés aux syndicats de machines agricoles afin de consentir des prêts à l'égard d'installations permanentes, de logements, de matériel spécial destiné à l'utilisation conjointe de plusieurs cultivateurs et à des fins connexes. Les dispositions de la loi relative aux prêts destinés aux améliorations agricoles seraient élargies et l'application de cette loi serait intégrée à celle de la Société du crédit agricole.

Dans cette déclaration sur le crédit agricole, il n'est pas du tout question d'encourager l'expansion de la corporation agricole. Pourtant le bill semble mettre l'accent sur ce genre d'exploitation. On ne s'attache pas, me semble-t-il, à aider le jeune cultivateur. En fait, dans le *Journal* d'Ottawa du 14 septembre dernier, on prédit...